

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, ce **8 juillet 2024** à 19 h 30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin

Siège #2 - Darrell Paré

Siège #3 - Julie Leblond

Siège #5 - André Roy

Siège #6 - Rénaud Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Ginette Vachon, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton désire amender le règlement 2018-RMSQ-5-6 relatif aux nuisances;

CONSIDÉRANT QUE le règlement actuel ne prévoit pas d'heure à laquelle les activités bruyantes sont interdites;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du projet de règlement 2024-268 amendant le règlement 2018-RM-SQ-5-6 relatif aux nuisances a été donné à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller Renald Drouin.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2024-268 amendant le règlement 2018-RM-SQ-5-6 relatif aux nuisances a été déposé à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller Renald Drouin.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 2024-268 amendant le règlement 2018-RM-SQ-5-6 relatif aux nuisances, soit adopté.

Vraie Copie Conforme, ce **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Ginette Vachon, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de la municipalité d'East Broughton adoptera lors de la séance du 8 juillet 2024, le projet de règlement # 2024-268 « Règlement concernant un amendement du règlement 2018-RM-SQ- 5-6 relatif aux nuisances. »

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 8 juillet 2024.

QU'un projet de règlement a été déposé en date du 8 juillet 2024.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à East Broughton, ce **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'East Broughton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement #2024-268 au bureau municipal situé au 600, 10^e avenue, East Broughton, ainsi que sur le site internet de la municipalité, en date du **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière